

# Saint-André-Des-Eaux

Bulletin n°70



Christian BESSAA :  
Citoyen d'Honneur



Installation de la fibre à St-André-des-Eaux

# L'éditorial du maire



Andréennes, Andréens,

Pour la seconde année consécutive, la population de notre commune a connu le plus fort taux de croissance démographique du département des Côtes d'Armor et second de Bretagne. Une progression de 6.2%, soit 330 habitants!

Avec 8 naissances en 2018 et 16 nouvelles familles arrivées depuis ces 2 dernières années, cette croissance est appelée à se poursuivre.

Ce dynamisme nous encourage à candidater à l'appel à projet : Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne. Cet appel à projet y intégrera :

- l'aménagement de l'entrée du bourg et voie douce route de Calorguen.
- L'achat et la viabilisation de terrain pour la construction.
- La reprise du café de pays l'éprouvette visant à développer le café, un restaurant, une épicerie, des services et des animations socio culturelles.
- Un Jardin partagé et verger conservatoire.
- Une air de covoiturage.

Tous ces projets sont bien entendu conditionnés au fait d'être retenus lors de l'appel à projet, qui pourraient être subventionnés à hauteur de 80%.

Cette dernière année pleine de mandature sera donc riche, à cela s'ajoutera la connexion des premières habitations à la fibre optique pour le mois de septembre.

Le commissaire enquêteur sera à votre écoute à des dates qui vous seront communiquées dans les prochaines semaines et répondra à vos questions sur la mise en place du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le désistement du groupe Big Flo et Oli en septembre a contraint les organisateurs à annuler le festival des arts sonnés. Je leur apporte mon soutien pour que cet événement qui a fait la réputation de l'association au delà de notre région ce produise bien en 2019.

Le Maire

Jean-Louis NOGUES

# CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918 est venue mettre un terme aux combats fratricides de la Première Guerre mondiale.

A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boues, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier que grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille.

Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terreur, les armes se taisent sur le front occidental.

Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.

Partout, on célèbre alors avec fierté la victoire de la France et de ses alliés. Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la partie est sauvée, la paix, enfin, va revenir !

Mais partout, aussi, on constate le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout, on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées.

Le 11 novembre, les françaises et les français se sont réunis devant les monuments aux morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendu mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui jusqu'au sacrifice de leur vie. (Extrait du discours prononcé le 11 novembre)

La commune de Saint André Des Eaux ainsi que la FNACA d'Evran rendent hommage aux Andréens morts pour la France lors de cette guerre. Ils se nommaient :

- Jean-Marie LÉCRIOUX
- Eugène NOGUES
- Célestin HAZARD
- Julien LEFEUVRE
- Henri VEILLON

- Elie LÉCRIOUX
- Henri JUHEL
- Jean DENIEUL
- François NOGUES
- Joseph NOGUES



# CONSEIL MUNICIPAL

## Les conseils municipaux en bref

### Modification des statuts de Dinan Agglomération

Dinan Agglomération propose de retenir les compétences optionnelles et facultatives exposées ci-après, afin qu'elle puisse jouer pleinement le rôle qu'elle a à jouer face aux nouveaux enjeux de réorganisation territoriale en Bretagne ; Il est à noter que la loi impose la détermination de l'intérêt communautaire :

- En matière de développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- En matière de voirie et de parcs de stationnement : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Sport et culture : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- En matière d'action sociale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour et 1 abstention (C.MORANT) :

- **ADOpte** les statuts joints en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.

### Mise en concurrence contrat-groupe statutaire

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de conclure un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations.

La mairie de Saint-André-Des-Eaux soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

La mission alors confiée au Centre de Gestion doit

être officialisée par une délibération permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat-groupe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de se joindre à la procédure d'appel d'offres.

### Admission en non valeur de titres de créances irrécouvrables

Vu les demandes présentées par Madame la Trésorière de Dinan concernant des titres de recettes afférents à l'exercice comptable 2015 dont elle n'a pu réaliser le recouvrement ;

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 548,68 € sur le budget communal ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents à l'exercice 2015 pour un montant de 548,68 €.

### Refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été remplacée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Celle-ci est désormais indexée sur la taxe foncière. La commune propriétaire de deux logements communaux et d'un fond de commerce paie directement cette taxe à la place des locataires. Il convient donc de refacturer aux locataires le coût de la TEOM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la refacturation aux locataires de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

### Choix du Maître d'œuvre – Aménagement RD26

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé concernant l'aménagement et la sécurisation de la Route Départementale n°26 entre le bourg et le cimetière de la commune.

Cinq cabinets ont répondu à l'appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre :

- Quarta ;
- Adao Urbanisme ;
- Nord Sud Ingénierie ;
- DCI Environnement ;
- Nicolas.

Il ressort de l'analyse d'offres que la proposition du Cabinet Nicolas, domicilié à Loudéac (22604) est la mieux disante en tenant compte des critères de choix pondérés définis dans le règlement de la consultation à savoir valeur technique 70 %, prix 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'analyse des offres présentées ;
- **RETIENT** la proposition du cabinet Nicolas pour un montant de 6 790,00 € HT ou 8 148,00 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la passation du marché de la maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer le marché de travaux.

### Adoption du Pacte Fiscal et Financier Solidaire

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité.

De même, Dinan Agglomération et ses communes membres partagent un même contribuable, les ménages, et doivent tenir compte de la capacité contributive de ceux-ci. Désormais, sur le territoire communautaire, communes et intercommunalité doivent se coordonner pour actionner le levier fiscal, que le contexte de contraction du pouvoir d'achat des ménages rend de plus en plus sensible ;

Dans un cadre concerté avec l'ensemble des communes, le PFFS a pour ambition de mettre en œuvre des outils permettant de coordonner la programmation des investissements, d'en définir les priorités, de s'entendre sur les stratégies fiscales à mettre en œuvre ou encore de formaliser des politiques de redistribution et de solidarité à la lumière de la réalité des ressources et des charges de chaque entité, le tout en préservant la capacité d'investissement nécessaire au développement du territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Pacte Fiscal et Financier Solidaire.

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) – Elaboration – Second débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD document définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD du PLUiH de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire jusqu'à l'année 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

- Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération ;
- Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire
- Accompagner le développement pour un territoire à vivre ;
- Assurer une gestion durable des ressources et des risques ;
- Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain ;
- Développer l'attractivité du parc de logements existants ;
- Garantir un logement adapté pour tous.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, par 7 voix pour et 1 abstention (P.NEVEU) **prend acte** de la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUiH et **ne soumet aucune observation** à Dinan Agglomération.

### Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'adjoints

Suite à la démission de Monsieur Christian BESSAA du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint et de Jean-Philippe RENAULT du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil Municipal fixe à 2 le nombre de postes d'adjoint et nomme Tyfenn BAUBRY 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

### Nomination de deux conseillers délégués

- Céline MORANT est élue Conseillère Municipale Déléguée au sport et à l'action sociale ;
- Mathilde LE BRETON est élue Conseillère Municipal Déléguée à la culture, au tourisme, et à l'action sociale.

### Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués

Les indemnités des élus sont fixées de manières suivantes :

Elus	Indemnité brute mensuelle
Maire	658,01 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	255,46 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	127,73 €
Conseillers Municipaux Délégués	63,86 €

# LA VIE COMMUNALE

## JOURNEE DE LA RANDONNEE

La journée de la randonnée, événement annuel organisé le 7 octobre par Dinan Agglomération, s'est déroulée pour la première édition sur notre commune. A pied, à cheval ou en vélo, 9 parcours de randonnées étaient proposés.

Des initiations sportives et des spectacles ont également animé cette journée. Le succès de cette journée était au rendez-vous malgré des conditions climatiques défavorables.



## OCTOBRE ROSE

"On sait guérir 90 % des cancers du sein, à condition que la maladie soit détectée à temps. Le cancer, maladie sournoise et indolore, est souvent à un stade avancé lorsque les douleurs apparaissent. Les femmes de 50 à 74 ans, sont invitées, par courrier personnel, à réaliser, gratuitement, une mammographie de dépistage, tous les deux ans. Néanmoins, l'objectif de 70 % de taux de réponse, actuellement inférieur à 50 %, est encore loin ».



C'est le message adressé par Claude Sanglier, président de la Ligue contre le cancer des Côtes-d'Armor, aux 500 randonneurs qui se sont associés en faveur de la lutte contre le cancer du sein lors de la randonnée Octobre Rose du samedi 13 octobre.

Cet événement organisé conjointement avec la Ligue contre le cancer et les amis des Sentiers du Pays de Dinan, proposait deux circuits (5 & 10 km). L'occasion de découvrir ou redécouvrir les atouts qu'offre la commune en matière paysage avant de prendre un gouter et profiter de l'ambiance musicale et festive.

L'intégralité des dons reçus a été reversée au comité départemental des Côtes d'Armor. 60% des sommes sont consacrés à la recherche contre le cancer, 15% aux actions de prévention (Prévention dans les écoles et collèges de la région, campagnes de prévention contre le tabac et le soleil, prévention des cancers du sein et des cancers colorectaux), et 25% aux ateliers proposés aux malades du secteur de Dinan (Ateliers de sophrologie, diététique hormono thérapie, arts créatifs, retour à l'emploi, Dragon boat avec le club de canoë kayak de la Rance, Escrime avec le club d'escrime de Dinan).

## REMISE DES GILETS JAUNES AUX ECOLIERS

Une agence bancaire locale a offert des gilets jaunes pour les jeunes élèves de la commune. Une cérémonie en présence de Jean-Louis Nogues, maire, et Mathilde Le Breton, conseillère déléguée en charge des associations, s'est déroulée le samedi 3 novembre. Un jus de pomme, produit de Saint-André, a été servi à l'issue de cette cérémonie.



## SAMUEL AU SERVICE DES ADMINISTRES

Depuis la rentrée de septembre, la mairie accueille dans ses locaux Samuel, un jeune stagiaire actuellement en BTS. Il vous décrit en quelques lignes sa mission au sein de notre commune.

Je suis Samuel Lebreton, actuellement en deuxième année de BTS DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux).

Cette formation peut m'amener à exercer plus tard la fonction d'agent de développement, qui a pour objectif d'aider les communes rurales à se développer.



Saint-André des Eaux est un territoire sur lequel j'aimerais initier un projet. Mon attrait pour votre commune trouve son origine via mon histoire familiale : mes arrières grands-parents y sont originaires et de nombreux agréables souvenirs personnels me lient à l'étang et son environnement. Cette histoire familiale s'est poursuivie par le mariage de mes parents sur le site de la vieille église romane. Ce sont ces raisons qui sont la clé de mon intérêt pour développer des projets dans votre commune.

Créer du lien social et développer l'économie locale, les petits commerces, font partie des actions que je souhaite développer. Afin d'y arriver, je dois connaître mon environnement, l'étudier et savoir quels sont ses freins, ses atouts, afin de proposer les solutions les plus appropriées.

Parmi ces solutions, le développement de certains projets peut être envisagé.

Dans le cas de la mise en place d'un projet, il est nécessaire d'évaluer son impact sur un territoire donné. Il est également pertinent de l'évaluer afin de savoir si les objectifs initiaux sont respectés : la mise en place d'indicateurs peut servir à cette évaluation.

Monsieur Nogues, votre Maire, ainsi que Madame Morvan, secrétaire de mairie, tout comme les autres membres de la mairie m'ont accordé la réalisation de mon stage d'études afin que j'initie un projet d'animation qui pourrait permettre de vous rassembler tout en mettant l'accent sur le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Après avoir étudié votre commune par le biais de plusieurs jeux de données, notamment les questionnaires auquel vous avez accepté de répondre, il en ressort que l'installation d'un « jardin partagé » favoriserait les rencontres entre habitants.

De plus, la vente des productions pourrait permettre de récolter de l'argent qui servira entre autre à aider les personnes dans le besoin, ou à financer en partie certains voyages scolaires de vos enfants.

C'est en cela que l'ESS peut contribuer à améliorer votre quotidien tout en aidant les personnes les plus vulnérables.

Je souhaite sincèrement que le projet qui sera réalisé vous apportera la plus grande satisfaction.

*"Seul, on va plus vite ; Ensemble, on va plus loin"*  
(Proverbe Africain)

## REPAS CCAS

Une cinquantaine de personnes ont partagé le traditionnel repas réservé aux personnes de + 60 ans. L'occasion de mettre à l'honneur les doyens de la commune Anne Neveu, née en 1926, ainsi que Marcel Ains, né en 1925. Auparavant organisé par le CCAS, ce sont désormais les services de la commune et les élus qui assurent la continuité de cet événement convivial.



## HANGAR COMMUNAL

Pour garantir à Bertrand, l'agent communal, de meilleures conditions de travail et pour répondre aux besoins de la commune, la municipalité a lancé l'extension de l'atelier communal.

Le bâtiment reçoit l'ensemble des équipements techniques et fait office de garage pour les véhicules communaux.

Le coût total des travaux est de 20 150 € subventionné à hauteur de 50 % par Dinan Agglomération.

## VŒUX DU MAIRE

Les traditionnels vœux du Maire se sont déroulés dimanche 13 janvier à la salle des fêtes.

Un rendez-vous qui, cette année a mis à l'honneur Christian BESSAA, ancien adjoint au Maire en le désignant citoyen d'honneur. La commune a tenu à le remercier pour sa disponibilité envers les administrés et pour tous les services qu'il a rendu à la commune. Margaret & Harold SHAW, ex-britanniques et citoyens français depuis août 2018 ont également été honorés ainsi que la secrétaire pour la réussite de son concours de rédacteur.

L'aménagement d'une liaison douce route de Calorguen et la création d'un jardin partagé ont été annoncés comme projets de l'année 2019.

La matinée s'est terminée par la remise des cadeaux de naissance et le vin d'honneur.



## ARRIVEE DE LA FIBRE SUR LA COMMUNE

Nous vous annonçons l'arrivée de la fibre en 2018 sur la commune mais les études et les chantiers ayants pris du retard, nous n'avons rien vu venir. Cependant, les premiers travaux ont commencés fin 2018 tout d'abord par l'installation d'une armoire de télécommunication sur le parking en face de l'Eprouvette. A partir de février et tout au long de cette année, le réseau de la fibre va être installé sur l'ensemble du territoire de la commune.

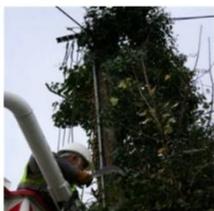
A ce jour nous sommes dans l'incapacité vous dire exactement à quelle date vous serez desservis par la fibre. Nous espérons que le réseau sera opérationnel en fin d'année.

### QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA BONNE MARCHE DU RESEAU

## La fibre optique arrive sur votre commune : L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

### Pourquoi élaguer ?

**Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.**



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

### Qui doit élaguer ?

**La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.**

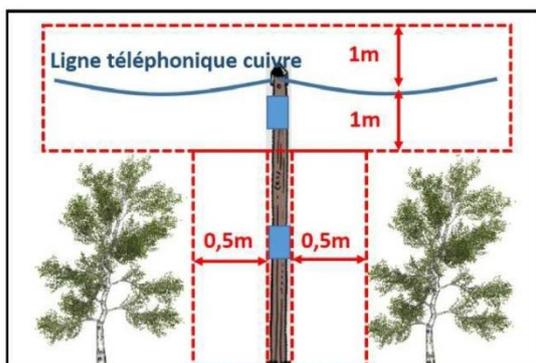


Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité.

Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par le Département de Loire-Atlantique) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques,

### Comment doit-on élaguer ?

**Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.**



**L'élagage doit être fait avant le 1<sup>er</sup> avril**

# ETAT-CIVIL

## NAISSANCES

*L'équipe municipal adresse ses félicitations aux parents de :*

Paul JUS, Les Hautes Mares	07 février 2018
Margot JAMBON, La Haute Millière	08 février 2018
Pierre MORDRET, Le Hambout	11 février 2018
Léon THOMAS, Penhouët	05 avril 2018
Avrile TAING, Le Champ Barbé,	21 octobre 2018
Gabriel GAULARD, Penhouët	09 novembre 2018
Elyna LUCAS, Le Besso	30 décembre 2018



## MARIAGE

*Tous nos Vœux de bonheur à :*

Kévin DENAYS & Violenn HOMO, Penhouët	30 juin 2018
Jérémy GEERTS & Pauline KERHUEL, Le Hambout	21 juillet 2018



## DECES

*Sincères condoléances à la famille de :*

Emile GALLÉE, né sur la commune	19 janvier 2018
Maurice HAZARD, Le Placis	12 février 2018
Yvonne RACAPÉ, née sur la commune	19 mars 2018
Jeannine BRIAND, née sur la commune	22 mai 2018
Marie SIMON née GOMBERT, Le Hambout	22 juin 2018
Vivian RODDA, La Basse Millière	27 août 2018
Rosalie BRANDILY née MAUFFRAIS	28 décembre 2018



## DEMANDES D'URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

COUDENIS Audrey	Le Clos de la Porte	Maison individuelle
ROYERE Coralie	Penhouët	Extension maison

### DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

ENEDIS	Giraudais	Armoire électrique
MOUSQUEY Alain	Penhouët	Abri de jardin
MEGALIS	Le Bourg	Armoire de télécommunication



### RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

**Ne vous mettez pas en infraction!**



Nous vous rappelons que tous travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, de clôturer en limite de propriété votre terrain sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

# Services

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILIALES	ADRESSE	TYPE D'AGREMENT CAPACITE D'ACCUEIL
<b>COURROUSSE CHARLOTTE</b> Tél : 06.33.24.71.74	Le Hambout 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3M
<b>FRETIN SOPHIE</b> Tél : 02.96.27.48.33	5 lot des Tilleuls 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3M
<b>MEUROU JESSICA</b> Tél : 09.54.67.26.95	La Basse Millière 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 2M
<b>GAULARD GERALDINE</b> Tél : 06.11.25.37.90	48 Penhouët 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M

## ENTREPRENARIAT

### PAULINE GEERTS, CONCEPTEUR DE CUISINE À DINAN, ST MALO CAULNES



Architecte d'intérieur spécialisée dans l'agencement intérieur depuis plus de 7 ans, j'ai décidé de mettre à votre disposition ma passion et ma créativité pour vous accompagner de A à Z dans la réalisation de tous vos projets même les plus atypiques...  
Je n'attends plus que vous.

Pauline GEERTS – Concepteur-Agencœur  
[www.cuisines-raison.com](http://www.cuisines-raison.com)  
pauline.geerts@cuisines-raison.com  
06 33 99 98 27

### COACH WELLNESS

Weight Watchers se réinvente et devient WW  
Découvrez vite nos nouveautés et notre nouveau programme auprès de Carole, votre Coach Wellness à Saint-André-Des-Eaux.  
Votre 1er coaching + 1 cadeau offerts et sans engagement.

[Contacter Carole](#), votre nouveau coach Wellness au  
06.13.04.13.17

**Wellness  
that Works.®**



Installé depuis peu en tant qu'artisan ébéniste agencœur sur notre commune de Saint André des Eaux, je réalise tout types de mobilier et agencement sur mesure et suivant vos envies et vos besoins.

C'est donc avec plaisir que je vous propose mes services, vous pouvez me contacter de différentes manières, vous trouverez ci-dessous mes coordonnées téléphoniques, mail ainsi que l'adresse de mon site internet que je vous invite à découvrir.

DELLIERE CREATIONS  
24, le bourg  
22 630 Saint André des Eaux  
Port : 06 27 07 72 67  
Mail : [contact@delliere-creations.com](mailto:contact@delliere-creations.com)  
Site internet : <https://www.delliere-creations.com>



Vous pouvez aussi suivre mon actualité sur Facebook !!

# LA VIE ASSOCIATIVE

## LE COMITE DES FETES



LE BUREAU DU COMITÉ DES FÊTES

**Le Comité des fêtes de Saint André des eaux vous souhaite une belle et heureuse année 2019!**

Les membres du bureau se sont réunis le 26 octobre 2018 afin d'élire un nouveau président : M. Alain DENOUAL a été élu à l'unanimité.

Le comité sollicite toute personne voulant se joindre à l'équipe afin d'échanger des idées pour de nouvelles activités et donner un peu de son temps !

Pour l'année à venir, voici quelques dates à retenir :

- Le 13 janvier : les vœux du Maire
- Le 19 janvier : galettes des Rois
- Le 04 mai : relais des villages
- En mai : les gauloiseres d'Arvor
- Le 04 août : marathon et course cycliste
- Le 14 août : joutes nautiques

Un vide-jouets, avant la période de Noël, suivi d'une soirée « châtaignes » a également été mentionné et pourquoi pas, une soirée jeux de société !

**Il serait intéressant d'organiser d'autres actions.  
Des idées ?? N'hésitez pas à en parler !!**

### **Relais des Villages : Appel aux candidatures!**

Le Comité des fêtes recherche des personnes de tous les âges pour participer au prochain "Relais des Villages" qui se déroulera le 4 mai

Cette course de relais est organisée cette année par la commune de Plesder.



# ELECTIONS

## ELECTIONS : NOUVELLE REFORME

Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle réforme est venue modifier les modalités d'inscription sur les listes électorales.



### QUELS SONT LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS?

Le dépôt et le traitement des inscriptions se feront toute l'année. Les demandes seront examinées et validées par le Maire au plus tard 5 jours après leur dépôt.

La commission administrative de révision des listes électorales est supprimée et remplacée par une commission de contrôle. Cette dernière statue sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs contre une décision du maire et s'assure de la régularité de la liste. Elle est composée de 3 personnes : Philippe NEVEU (conseiller municipal), Marie-Christine MAUFFRAIS (déléguée de l'administration) et Jocelyne LECOMTE (déléguée du Tribunal).

### QUAND S'INSCRIRE ?

**A titre transitoire entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020**, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, **au plus tard le 31 mars 2019** afin que les électeurs puissent voter aux élections européennes du 26 mai 2019.

**A compter du 1er janvier 2020**, les demandes d'inscription pourront être déposées, **au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours**.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

- Personnellement en mairie ou par l'intermédiaire d'un mandataire muni d'une procuration ;
- Par courrier ;
- Par voie dématérialisée depuis le site « **mon service public** ».

**Attention :** les demandes d'inscriptions reçues directement sur l'adresse mail de la maire ne seront pas prises en compte.

Les documents à transmettre lors du dépôt de votre demande, visent à justifier de votre identité, de votre nationalité et de votre attache avec la commune,

- Il vous sera donc demandé, en fonction de votre situation :
  - Votre pièce d'identité (CNI, Passeport,...etc...);
  - D'un justificatif de domicile (facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, taxe d'habitation ou foncière, appels de charges, assurances habitation, allocations familiales sur le logement...etc...) daté de moins de 6 mois ;

Si vous êtes hébergé par un tiers : l'hébergeant doit vous établir une attestation sur l'honneur et vous remettre la photocopie de :

- son titre d'identité,
- un justificatif de domicile à son nom (daté de moins de 6 mois)
- justificatif au nom du demandeur (factures portable, enveloppes postales, bulletins de paie...)



**ELECTIONS EUROPEENNES :**  
**26 MAI 2019**

Entamée en 2017, l'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir de notre territoire s'achèvera dans les prochains mois.

## QUE S'EST-IL PASSÉ CES DERNIERS MOIS ?

Les élus ont travaillé à traduire leur volonté d'un aménagement et d'un développement durable en tenant compte des spécificités de chaque commune. Les élus du territoire ont défini ensemble la **localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme** : *Quels seront les futurs sites de projets ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite pour des enjeux agricoles et naturels ? Etc.*

L'objectif de cette étape est de **se doter des outils pour concrétiser les ambitions définies par les élus à horizon 2030** en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, de préservation de l'environnement, de mobilité.

## LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



## COMMENT PUIS-JE M'INFORMER SUR CETTE ÉTAPE CLÉ ?

Lancée dès le début de ce projet, la démarche de concertation se poursuit. Afin de vous permettre de contribuer à cette démarche, 8 réunions publiques auront lieu fin janvier/ début février.

Ces réunions vous permettront d'échanger sur les grandes lignes du règlement : comment le zonage a été réalisé ? Pourquoi ce zonage et quelles sont les règles qui s'appliqueront à vos demandes d'autorisation d'urbanisme ?

## OÙ PUIS-JE FORMULER MES REMARQUES ?

Jusqu'à l'arrêt du PLUI, prévu en mars 2019, et qui marquera la fin de la phase d'élaboration, vous pouvez vous exprimer dans les registres disponibles au sein de la mairie ou bien par courrier, adressé au Président de Dinan Agglomération ou au Maire de votre commune.

Mais le rendez-vous à ne pas manquer sera celui de l'enquête publique du PLUI qui se déroulera en août et septembre 2019. Elle vous permettra de consulter l'ensemble des documents du PLUI (les plans, les règlements, etc.) et d'émettre vos remarques et questions auprès d'un commissaire enquêteur. Suite à l'enquête publique, toutes les remarques seront analysées et feront l'objet d'une réponse. Au terme de ce long processus, le PLUI sera soumis, pour approbation, au vote des élus de Dinan Agglomération, fin 2019.

# Aides à l'habitat



Dinan Agglomération accompagne tous les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement.

## VOTRE ESPACE INFO ÉNERGIE DEVIENT CONSEILLER FAIRE AVEC DINAN AGGLOMÉRATION

Un projet de logement donne lieu à une multitude de questions pour lesquels les réponses sont disséminées chez différents intervenants : artisans, banques, constructeurs, notaires... Dinan Agglomération vous oriente et vous facilite les démarches.

Le conseiller est un professionnel qualifié sur les questions d'habitat, objectif et complètement neutre. Son rôle est de vous conseiller afin que vous puissiez prendre les décisions pour votre logement en toute connaissance de cause et éviter les mauvaises surprises.

Il vous apporte des conseils techniques gratuits et indépendants sur les techniques de construction, de rénovation, d'isolation thermiques, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance ou encore l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Des astuces pour diminuer vos consommations énergétiques vous sont aussi transmises ainsi que des informations sur les aides financières mobilisables et les réductions d'impôts.

Pour tout projet, que ce soit d'achat, de construction ou de rénovation, venez rencontrer votre conseiller. Se poser toutes les questions, c'est poser les bases de la réussite de son projet.

## VOUS AVEZ DIT « AIDES FINANCIÈRES » ?

Que ce soit au niveau national, régional ou même local, vous avez pu entendre parler des aides de l'Agence Nationale de l'habitat (Anah), du crédit d'impôts, des certificats d'économies d'énergie. Il n'est pas toujours facile d'y voir clair et de savoir à quelle porte frapper.

Votre conseiller FAIRE vous accompagne aussi dans la partie financement de votre projet en vous expliquant quelles sont les soutiens financiers possibles et les démarches à faire selon votre projet.

Votre conseiller est également votre premier interlocuteur pour les aides mises place par votre Agglomération.

Afin de soutenir les propriétaires occupants et bailleurs, Dinan Agglomération met à votre disposition des aides financières avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les travaux permettant d'adapter le logement au maintien d'autonomie ou au handicap, des économies d'énergie ou la rénovation d'un logement dégradé. Ces aides sont cumulables avec les réductions d'impôts et les avantages fiscaux. Un professionnel vous accompagne gratuitement dans le montage du dossier de subvention.

Ces travaux peuvent être subventionnés de 35 % à 50 % (Le montant des travaux étant plafonné à 20 000 € HT ou 50 000 € HT selon la nature des travaux).

Un projet bien anticipé et préparé est souvent gage de réussite. Que ce soit pour échanger, et que ce soit pour le logement que vous louez, vendez ou achetez, venez vite rencontrer votre conseiller

**Votre conseiller FAIRE devient votre interlocuteur privilégié et peut vous conseiller sur RDV, par téléphone au 02 96 87 42 44 et par mail : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)**

Siège de Dinan Agglomération – 8 bd Simone Veil – 22100 DINAN

# ENVIRONNEMENT

## PLANTE INVASIVE : DATURA STRAMOINE

Le datura stramoine est une plante annuelle originaire d'Amérique qui aurait été introduite lors d'importations de graines de céréales. Cette Solanacée pousse en culture mais aussi dans des habitats perturbés comme les bords de routes ou les berges. Bien qu'il soit capable de se développer sur des sols humides, il préfère les endroits secs et ensoleillés.



Le Datura Stramoine a des Feuilles irrégulièrement dentées avec un long pétiole. Ces fleurs blanches ou violettes, solitaires, sont en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm de long est dégagent une odeur désagréable. Le Fruit (capsule) sphérique recouverte de nombreuses épines

### RISQUE

Le datura stramoine pose d'importants problèmes sanitaires car chaque partie de la plante (tige, feuille, fruit, graines, racine) est toxique. Poussant dans les cultures, il peut induire une baisse des rendements ainsi qu'une contamination des récoltes. Une fois ingéré, il peut provoquer une confusion mentale, des effets hallucinogènes, des amnésies... Les doses létales chez l'enfant de 2 à 5 g de graines et une dose létale chez l'adulte de 10 à 12 g de graines (1g ≈ 100 graines).

### LUTTE

La lutte contre le datura stramoine est nécessaire car c'est une plante toxique. Elle peut être consommée accidentellement et provoquer d'importantes intoxications.

#### Prévention

Il faut éviter de planter du datura ornemental dans les massifs floraux.

#### Arrachage

Méthode la plus efficace contre le datura stramoine. Un arrachage avant floraison (juillet à septembre) est envisageable lorsque la surface occupée n'est pas trop importante. Il faut veiller à retirer toute la plante et surtout ne pas disséminer les graines.

#### Désherbage mécanique

Sur les jeunes plantules (stade deux-trois feuilles maximum), il est possible d'utiliser une herse étrille ou une houe rotative. Après ce stade, seul le binage peut être performant. Une bineuse équipée de doigts rotatifs caoutchoutés peut être utilisée sur le rang de plantation.

En revanche, le labour n'est pas une technique efficace pour maîtriser le datura stramoine. En effet, les graines sont conservées dans une capsule robuste, difficile à détruire et très résistante. De plus, elles ont une longue durée de vie et peuvent germer même après enfouissement.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Germination												
Floraison						*	*	*	*			
Maturation												

Germination possible	Germination principale	Floraison possible (*)	Floraison principale *	Maturation
----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------

## ZERO PESTICIDE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités.

### Des solutions alternatives existent !

**Planter des plantes locales**, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant ! Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques. **L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)**

### Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche.

**Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)**

\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

## PIEGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

L'année 2018 a été marquée par une forte augmentation des signalements de nids de frelons asiatiques, sur l'ensemble du territoire de Dinan agglomération, avec un chiffre qui a presque doublé par rapport à l'année précédente : 562 nids signalés en 2018 contre 328 nids en 2017 avec une densité pouvant atteindre 6 nids au km<sup>2</sup>.

Les conditions climatiques rencontrées cette année ont été particulièrement favorables au développement des colonies de frelons asiatiques ; un hiver doux avec très peu de températures négatives, un printemps précoce, un été et un début d'automne sans précipitation.

Face à ce constat, il est important de maintenir la pression contre cet insecte. Deux moyens de lutte contre le frelon asiatique permettent de réduire significativement le nombre de colonies actives. Il s'agit de la destruction des nids durant la période d'avril à octobre et le piégeage de printemps permettant de capturer les fondatrices (individu femelle à l'origine d'une nouvelle colonie), de février à mai.

**Comme l'année précédente, des pièges seront mis à la disposition des administrés en mairie.**



# Informations pratiques

## LES DANGER DU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Durant la saison de chauffe 2017/2018, d'après Santé Publique France, 66 signalements d'intoxication accidentelle ont été déclarés sur le territoire breton visant 146 personnes dont 118 ont été intoxiquées dans l'habitat.

En Côtes d'Armor, sur cette même période, 12 affaires ont été signalées et investiguées, impliquant 29 personnes dont 24 dans l'habitat.



Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

## LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises sur la prolifération de rats sur la commune.

### COMMENT EVITER CETTE PROLIFERATION ?

La prévention contre l'invasion des rats permet d'éviter de graves conséquences comme des dégâts dans les stocks de nourriture ou l'apparition d'un rat en plein milieu d'un restaurant.

Afin d'éviter l'invasion de rats, voici les bons réflexes à adopter afin de les empêcher de pénétrer dans votre logement ou local :

- Évitez les détritiques et encombrants aux abords autour de chez vous qui pourront être l'endroit idéal pour un rat ;
- Ne laissez pas votre nourriture à l'air libre. Enfermez tout dans des boîtes hermétiques. De même pour vos poubelles, pensez à bien les fermer pour éviter que les rats ne puissent se faufiler à l'intérieur ;
- Cherchez les passages par où ils pourraient s'introduire chez vous. Obstruez toutes les ouvertures avec du grillage et bouchez la moindre fissure qui pourrait apparaître.

## VICTIME D'UN ACCIDENT OU D'UNE AGRESSION ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

**Pourquoi ?** La Cnam va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

**En quoi est-ce important ?** En informant votre Cnam, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

### Comment déclarer un accident ?

Par téléphone au **36 46**

**Sur votre compte ameli** : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers

The poster features the Ameli logo (SECURITE SOCIALE) and the text 'l'Assurance Maladie'. It includes three warning icons: a person tripping, a person being bitten by a dog, and a person being hit by a falling object. The main headline reads 'ON M'A BLESSÉ'. Below this, it states: 'VITE JE DÉCLARE MON ACCIDENT À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE. Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès du responsable de l'accident ou de sa compagnie d'assurance. Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros. Nous améliorons ainsi la gestion de notre système de santé.' At the bottom, it provides the phone number '3646' and the website 'ameli.fr'. A small box indicates 'Service 0,06 € / min + prix appel'.

# AGENDA 2019

## Événements sur St André et le territoire de Dinan Agglomération

1 <sup>er</sup> mars	Natur'Armor - Dinan
17 mars	Musique Classique – Orchestre symphonique de Bretagne - Plancoët
30 mars	Fest'Hiver des Arts Sonnés – Plélan le Petit
5 mai	Relais des Villages – Plesder
25 mai	Les Petites Olympiades – Saint André des Eaux
31 mai au 2 Juin	Festival des Papillonades – Saint André des Eaux
4 août	Marathon de Saint André des Eaux

Toute l'année, concerts et spectacles à l'Eprouvette, Café de Pays de St André Des Eaux

Retrouvez l'intégralité de la programmation culturelle 2019 sur le territoire de Dinan Agglomération en mairie

VivArmor Nature présente son 14<sup>ème</sup> festival

# Natur'Armor

Le rendez-vous de tous les curieux de la nature

**DINAN - 1, 2, 3 mars 2019**  
Complexe sportif Némée et S. Houdet

Expositions, films, activités pour les enfants, sorties nature ...



Tarif : 3 € à partir de 16 ans

Emmarchés, Stardenn, LE MOULIN, DINAN AGGLOMÉRATION, OUEST FRANCE, Bleu, Le Post Bleu, VivArmor Nature, Côtes d'Armor le Département

[www.vivarmor.fr](http://www.vivarmor.fr)

## Informations utiles :

### Dinan Agglomération

8 boulevard Simone Veil  
22100 Dinan  
Téléphone : 02 96 87 14 14

### Horaires déchèterie d'Evran

Zone d'activité  
02 96 37 46 35

Lundi	14h - 17h45
Mardi	Fermé
Mercredi	8h45 - 12h30
Jeudi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Vendredi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Samedi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

### Permanence Parlementaire

Monsieur le Député - HERVE BERVILLE reçoit sur rendez-vous au 64bis rue de Brest à Dinan : le vendredi de 13h à 20h et le lundi de 9h à 18h  
contact : herve.berville@assemblee-nationale.fr

## INFOS PRATIQUES

### Mairie de Saint-André-Des-Eaux

12 Le Bourg  
Route de Saint-Juvat  
22630 Saint-André-Des-Eaux

Téléphone : 02.96.27.40.14

e-mail : [communedesaintandredeseaux22@bbox.fr](mailto:communedesaintandredeseaux22@bbox.fr)

### Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
- samedi : permanence des élus de 11h00 à 12h00

## RESTEZ CONNECTÉS



[www.facebook.com/saintandre.deseaux.5](http://www.facebook.com/saintandre.deseaux.5)



<http://st-andre-des-eaux22.bzh>